

Compte-rendu de la réunion de lancement du Consortium ELISE²A Lycée de Saint Germain en Laye-jeudi 27 septembre 2018



Emmanuelle Larivière, chef du SRFD Île de France
Marthe Geoffroy, référente nationale sur le programme Erasmus
Anne-Caroline Vinet, chargée de mission coopération au SRFD Île de France

Lycée de Saint Germain : Mohamed Aarabi, proviseur ; Antoine Martin, proviseur adjoint
Isabelle Roussy, secrétaire rh ; Didier Cabillic, secrétaire général, Christophe Hup, enseignant

Lycée de La Bretonnière : Emilie Rodrigues, enseignante, Charles Quaeghebeur, directeur du CFA

Lycée Bougainville : Bekka Tassadit, enseignante.

Bergerie Nationale de Rambouillet : Marie-Laure Weber, chargée de mission

Lycée La Salle Igny Saint Nicolas Mme Caseiro, directrice adjointe

Lycée Le Buat

Stéphanie Payet, directrice adjointe, Emilie Girardey, assistante de direction

Lycée Fénelon, Vaujours Gilles Guillet, enseignant, Christine Baudoin, enseignante

Absent : Lycée Sully, Magnanville Sébastien Mingot, directeur

Matin 10h-13h

Mohamed Aarabi, proviseur du lycée porteur du Consortium a rappelé les objectifs du projet.
Emmanuelle Larivière, chef du SRFD IDF a souligné l'ambition du projet.

Marthe Geoffroy, référente nationale Erasmus+ a rappelé le contexte du projet, son budget et quelques règles très importantes :

Il est nécessaire d'envoyer les informations sur les mobilités au coordonnateur (I.Roussy) en temps et en heure car elle devra entrer chaque mobilité dans « mobility tool » et est susceptible d'avoir une inspection de l'Agence Erasmus. Les documents originaux lui seront également envoyés et seront conservés pdt 5 ans au lycée de Saint Germain.

- Somme allouée : 573 000 euros pour les 4 établissements publics et 4 établissements privés pour 2 ans de juin 2018 au 30 mai 2020
- Nombre de mobilités à organiser sur les 2 ans : 399 dont 201 évaluations linguistiques demandées.(donc 201 élèves qui partiront + de 19 j hors voyage)

Il s'agit d'un projet de mobilité des individus et de formation professionnelle Obj :accentuer ses connaissances professionnelles

- Publics ciblés :

- 1- les Apprenants du lycée : Bac STAV et Bac Professionnel
- 2 – les apprentis du CFA
- 3- Les personnels : enseignants, formateurs, directeurs, tous les agents ainsi que les maîtres de stage

- Pour quelle durée?

Les bac pro et apprentis peuvent partir entre 2 à 4 semaines (HV)en stage individuel en Europe.
Les bac techno : de 2 à 5 semaines (HV)

Les enseignants et formateurs peuvent partir de 3 à 7 jours (HV) pour une *mobilité d'enseignement* ou une *formation professionnelle* dans une structure partenaire en Europe.
L'enseignant a l'obligation de faire **5 h de cours** sur place. Il peut profiter de sa mobilité pour démarcher des maîtres de stage, rencontrer des partenaires agricoles....

Partenaires européens déjà indiqués dans le projet :

Marthe Geoffroy rappelle les spécificités des partenaires :

Hongrie : Association gouvernementale qui rassemble 6 établissements agricoles (niv bac pro-bac techno)

Italie et Portugal : regroupement d'écoles

Belgique : regroupement de lycées

Espagne : plutôt lieu de stage pour filière « services ».

Létonie : association agricole.

Irlande : Equipeople : chevaux/vaches.(bon suivi des élèves, cadre rassurant)

D'autres partenaires peuvent être ajoutés. (prévenir dans ce cas le coordonnateur I.Roussy qui devra les rentrer dans « mobility tool ».)

ATTENTION : Pour le Royaume Uni, les élèves qui partiront devront être rentrés fin mars 2019 (cause Brexit). En pays anglophone, il reste l'Irlande et Malte.

Il est possible d'envoyer des élèves chez des maîtres de stage sans établissement partenaire mais c'est risqué. Si l'élève part en stage avec un lycée partenaire, il y aura un enseignant tuteur dans l'établissement ce qui est beaucoup plus sécurisant.

- Préparation linguistique :

Obligatoire si les jeunes partent + de 19 jours.

Dès que les élèves sont rentrés sur Mobility Tool, ils reçoivent la préparation chez eux.

Les élèves sont censés faire la préparation en autonomie.

Des heures de pluri peuvent être consacrées à la préparation linguistique mais aussi à la « compétence interculturelle », c'est à dire la sensibilisation à la culture du pays.

- Hermès et Ariane

Chaque mobilité doit être rentrée dans Hermès, plateforme du MAAF par le référent coop inter de l'établissement.

Ariane est la plateforme du Ministère des Affaires Etrangères, c'est la personne qui part qui s'inscrit sur Ariane.

Important : il est impératif de remplir les données sur Hermès car cela servira à la chargée de coopération internationale pour obtenir des bourses DGER.

La DGER se base sur les effectifs N-1. Pensez à entrer les jeunes parits cet été!!)

- Modalités pratiques:

Les apprenants doivent compléter 2 conventions :

une convention de stage (+ un contrat pédagogique) et la convention de financement pour obtenir la bourse.

Certaines régions permettent aux jeunes d'obtenir des fonds complémentaires pour leur mobilité.

Pour les bourses DGER, c'est l'établissement qui fait la demande.

Le contrat financier est signé par : famille et chef d'établissement

Le contrat pédagogique est signé par famille, chef établissement, maître de stage.

Les adultes ne remplissent que la convention de financement.

Le référent de chaque établissement communique les documents à Saint Germain porteur du consortium et responsable de la bourse.

Une fois que les données ont été communiquées, le lycée de Saint Germain verse à l'établissement le nombre de bourses demandées : 80% du montant, 20% doivent être avancés par chaque établissement puisque Erasmus+ n'a versé que 80% de la bourse.

Les 20% seront reçus une fois le rapport final envoyé à l'Agence Erasmus :envoi en juillet 2020 et versement des 20 % en aval.

Lorsque Saint Germain aura reçu cette somme, ils rembourseront les établissements.

Insister auprès des agents comptables des établissements qui doivent avancer 80 % de la somme. Le mieux est de faire passer un acte au Conseil d'Administration concernant les sommes inhérentes aux mobilités.

Attention : pour les mobilités de + de 2 semaines, mieux vaut verser l'argent aux familles.

Si l'élève part seul en stage, la totalité de la bourse doit lui être remise, il gère seul ses dépenses. Le stagiaire doit revenir avec tous les justificatifs et une attestation de présence.

Si tout une classe est envoyée en stage avec un accompagnateur, l'établissement gère la bourse et les dépenses, les élèves peuvent être placés par 2 (maximum) dans la même entreprise.

Après midi : 14h-15h

- Le comité de pilotage du Consortium a été constitué ,il se réunira une fois par trimestre :

Stéphanie Caseiro, Igny la Salle
Emilie Rodriguez et Charles Denis Quaeghebeur, La Bretonnière
Marie-Laure Weber, Bergerie Nationale
Bekka Tassadit, Bougainville
Christophe Hup : Saint Germain en Laye
Stéphanie Payet, Le Buat
Gilles Guillet et Christine Baudoin, Fénélon.

La prochaine réunion du comité de pilotage aura lieu le 10 janvier 2019. Lieu à déterminer.

- Un tour de table est réalisé pour évaluer le nombre de mobilités souhaitées par les différents établissements.

Une boîte dédiée aux échanges du Consortium est créée sur educagri :
erasmus.eliseea@educagri.fr

Quelques liens sur la coopération internationale :

<http://agriculture.gouv.fr/mots-cles/cooperation-internationale?page=5>

<http://moveagri.ning.com/>

<http://www.chlorofil.fr/systeme-educatif-agricole/cooperation-internationale/la-cooperation-internationale-dans-lea/acteurs-de-la-cooperation-internationale.html/>